

209C0408
FR0000053837-FS0169

16 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR AMBOISE

(Euronext Paris)

Par courrier du 16 mars 2009, la société Sycomore Asset Management (24-32 rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 30 septembre 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE, et détenir à cette date, pour le compte desdits OPCVM, 3 508 448 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 9,61% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ALTAMIR AMBOISE.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 16 mars 2009, 1 994 871 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 36 512 301 actions représentant autant de droits de vote.